

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de juillet deux mille dix (5 juillet 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Signature du Livre d'Or – Concours de dessin du Service Incendie

Avant de débiter la séance, M. Robert Landry, maire reçoit mademoiselle Émilie Francoeur-Héon de l'École Ami-Joie qui s'est méritée le 1^e prix du concours de dessin qui a eu lieu au cours du printemps, par le Service Incendie de Saint-Étienne-des-Grès. Le concours consistait à trouver une nouvelle illustration pour le *statique* d'identification des chambres d'enfant. Émilie a choisi de dessiner un ourson en peluche car selon elle, celui-ci représentait très bien les chambres d'enfants. Ainsi, Émilie verra son dessin immortalisé dans les fenêtres de plusieurs maisons où dorment les enfants.

M. Landry fait la remise du prix et procède à la signature du Livre d'Or en compagnie de M. Daniel Isabelle, directeur du Service Incendie et M. René Boisvert, Capitaine.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Mot du maire
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Engagements de crédits – Juillet 2010

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03
 8. Sociétés d'état / Commandites en région – Demande de révision des politiques de commandites
 9. QUAD Mauricie – Demande de gratuité de la salle communautaire – Assemblée générale annuelle
 10. Autorisation d'utilisation de bunkers au Grand Prix de Trois-Rivières par les pompiers
 11. Demande de dérogation mineure – Charles-André Houle
 12. Varia
 - 12.1 Motion de félicitations – Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé
 - 12.2 Demande de gratuité de la salle municipale 8 août – René Grenier – Club horticole de Pierrefonds
 - 12.3 Demande de gratuité de la salle municipale 24 juillet – Réjean Dupont – Les Petits Jardins
 - 12.4 Fête de quartier – Fermeture de la rue des Gouverneurs / Place Grenier
 - 12.5 Nomination d'un représentant municipal - CREM
 - 12.6 Mandat Pluritec – Expertise de la caisse
- Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2010-07-236

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il fait mention que la réunion d'information concernant le dossier de l'hôtel de ville s'est tenue le 29 juin à laquelle assistait 48 citoyennes et citoyens. La majorité de l'assistance semblait en accord au fait d'acquérir la caisse populaire au coût de 1 000 000 \$, incluant les rénovations. Elle était toutefois en désaccord avec le projet de vendre le bâtiment de l'hôtel de ville actuel. La municipalité procédera donc à sa démolition aussitôt que nous serons déménagés, c'est-à-dire à l'été 2011.

Concernant la contamination des puits des quatre (4) résidants, ce dossier évolue lentement dû au fait que la compagnie d'assurances de la station service responsable du déversement en 2007 a demandé une contre-expertise afin de s'assurer de la validité du constat du ministère de l'Environnement. Ce qui s'est avéré exact.

Aussi, il félicite le comité d'embellissement pour les magnifiques jardinières et les bacs à fleurs. Il mentionne que l'eau servant à leur arrosage sera de l'eau non potable.

Il félicite de plus tous les bénévoles qui ont été honorés lors de la soirée hommage à nos bénévoles organisée par les membres de la Société St-Jean-Baptiste ainsi qu'au Service des Loisirs pour les activités lors de la Fête de la St-Jean.

En terminant, il rappelle de ne pas oublier la prochaine séance ordinaire aura lieu le 9 août prochain.

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2010-07-237

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-07-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-07-238

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 05-07-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2010-07-239

Il est **proposé** par Gaëtan Lèveillé **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver les déboursés de juin 2010 totalisant 148 330,25 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 30 juin 2010 au montant de 63 064,02 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-07-240

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 34578 pour un montant total de 2 715,77 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement à la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2008-05-179)

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Honoraires professionnels

2010-07-241

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 2813 et 2832 pour un montant total de 397,72 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc., pour des honoraires professionnels relativement au dossier d'équité salariale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Décompte progressif n°2 – Prolongement de la rue François-Chrétien – Phase III

2010-07-242

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 61113 pour un montant de 13 411,98 \$ à Construction et Pavage Boisvert inc. pour les travaux exécutés en date du 7 mai 2010, tel que présenté au décompte progressif n°2 pour le prolongement de la rue François-Chrétien – Phase III. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour prononcer la réception provisoire des ouvrages et ce, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C.T.A.F.C.M. – Paiement de la 2^e partie de la quote-part 2010

2010-07-243

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 3581 à C.T.A.F.C.M. pour un montant total de 4 904 \$ représentant la 2^e partie de la quote-part 2010 pour le transport adapté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. CA – Honoraires de vérification

2010-07-244

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 7430 à Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. CA pour un montant total de 11 061,75 \$ pour des honoraires professionnels relativement à la vérification comptable annuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats – Honoraires professionnels

2010-07-245

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 79130, 79181, 79185, 79182 et 79183 à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats pour un montant total de 7 398,98 \$ \$ relativement à des honoraires professionnels pour le dossier d'exclusion de la zone agricole, appel d'offres (architectes/ingénieurs) pour l'hôtel de ville, arbitrage de grief et le Service Première Ligne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

6. Engagements de crédits – Juillet 2010

2010-07-246

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Description	Compte G/L	Montant
Nouveau statique pour fenêtre d'enfant (500)	02.220.00.345	534 \$
5 chandails de style polo	02.220.00.650	324 \$
Clôture mitoyenne – OMH	02.701.20.522	950 \$
Gazebo – Parc Réal-St-Onge	23.080.00.721	17 500 \$
TOTAL		19 308 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Marc Bastien pour la présentation du présent règlement lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 mars 2010, 18h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 12 mai 2010 et s'est tenue le 25 mai 2010;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 23 juin 2010 et qu'aucune demande valide n'a été reçue au bureau municipal et qu'un certificat a été déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à une séance ordinaire du conseil, soit le 5 juillet 2010 à l'effet que le règlement 396-2010 était réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2010-07-247

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03, sans changement, conformément à la loi.

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Sociétés d'état / Commandites en région – Demande de révision des politiques de commandites

CONSIDÉRANT que les grandes sociétés d'État (Hydro, SAQ et Loto-Québec) ont des budgets importants pour des commandites et le soutien à des activités populaires, culturelles et artistiques;

CONSIDÉRANT que selon leur politique de commandites, seuls les grands centres peuvent avoir accès à ce soutien financier;

CONSIDÉRANT que les municipalités de petite taille organisent des activités pour la vitalité de leur milieu, et un apport financier desdites sociétés serait bienvenu pour faciliter l'organisation, encourager les bénévoles et améliorer les programmations des événements;

CONSIDÉRANT que les populations des régions sont aussi des consommateurs et investisseurs dans ces sociétés d'État volontairement ou par obligation;

2010-07-248

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande aux sociétés d'État ou gouvernement du Québec de revoir leur politique de commandites pour permettre à tous citoyens du Québec de bénéficier du partage de la richesse, nonobstant leur poids démographique;

QUE les politiques de commandites des sociétés d'État soient articulées pour être accessibles aux organisations des régions peu importe sa taille, car chaque activité villageoise apporte une visibilité aux commanditaires et un retour sur l'investissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. QUAD Mauricie – Demande de gratuité de la salle communautaire – Assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Mauricie 2006 reçue le 13 mai 2010 demandant la possibilité d'obtenir la salle communautaire gratuitement pour la tenue de leur assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité non-récréative et qu'il n'y a pas de frais d'entrée;

2010-07-249

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de prêter gratuitement la salle communautaire le 17 octobre 2010 au Club QUAD Mauricie 2006 pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation d'utilisation de bunkers au Grand Prix de Trois-Rivières par les pompiers

2010-07-250

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les pompiers Mikaël Bellemare et Jimmy Désaulniers et le capitaine Éric Vincent à utiliser leur bunker de pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

Rivières qui se tiendra les 13, 14 et 15 août prochain. MM. Bellemare, Désaulniers et Vincent sont responsables chacun de leur bunker.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Demande de dérogation mineure – Charles-André Houle

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Charles-André Houle consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 101 du règlement de zonage 234-90, pour la propriété située au 8, rue Drolet, sur le lot 2 546 106 de la zone Rw-01;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage et à la municipalité;

CONSIDÉRANT que refuser sa demande causerait un tort certain à monsieur Houle qui désire vendre sa résidence;

CONSIDÉRANT que monsieur Houle est en processus d'échange de terrains pour acquérir une partie du lot 2 546 100, afin de passer la marge latérale d'implantation de la maison de 0,9 mètres à 2 mètres, améliorant ainsi la situation;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Charles-André Houle;

La parole est donnée aux personnes présentes à la séance;

2010-07-251

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Charles-André Houle et concernant le lot 2 546 106 (8, rue Drolet), zone Rw-01 et ce, conditionnellement à l'échange de terrain à intervenir avec le propriétaire du lot 2 546 100.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Varia

12.1 Motion de félicitations – Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé

2010-07-252

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé pour l'obtention du prix « *Initiatives porteuses d'un soutien aux familles et aux aînés* » décernée par Carrefour action municipale et famille (CAMF) dans le cadre de leur 22^e colloque tenu les 4 et 5 juin dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.2 Demande de gratuité de la salle municipale 8 août – René Grenier – Club horticole de Pierrefonds

CONSIDÉRANT la demande de monsieur René Grenier demandant la possibilité d'obtenir la salle communautaire gratuitement pour la visite du Club horticole de Pierrefonds le 8 août prochain pour le souper et que c'est en collaboration avec le comité d'embellissement;

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

2010-07-253

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de prêter gratuitement la salle communautaire le 8 août 2010 pour le souper à monsieur René Grenier à l'occasion de la visite du Club horticole de Pierrefonds, le tout en collaboration avec le comité d'embellissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.3 Demande de gratuité de la salle municipale 24 juillet – Réjean Dupont – Les Petits Jardins

CONSIDÉRANT la demande du de monsieur Réjean Dupont la possibilité d'obtenir la salle communautaire gratuitement pour le dîner (seulement s'il pleut) pour la visite des Petits Jardins le 24 juillet prochain et que c'est en collaboration avec le comité d'embellissement;

2010-07-254

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de prêter gratuitement la salle communautaire le 24 juillet 2010 à monsieur Réjean Dupont pour le dîner à l'occasion de la visite des Petits Jardins, le tout en collaboration avec le comité d'embellissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.4 Fête de quartier – Fermeture de la rue des Gouverneurs / Place Grenier

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Claude Charbonneau, organisatrice de la Fête de quartier dans le parc de la Place Grenier qui se tiendra le 10 juillet prochain, à l'effet de fermer la rue des Gouverneurs entre les deux intersections de la Place Grenier de 11 h 00 à 15 h 00 afin de sécuriser le site de la fête;

2010-07-255

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la fermeture de la rue des Gouverneurs entre les deux intersections de la Place Grenier le samedi 10 juillet prochain de 11 h à 15 h à l'occasion de la tenue de la Fête de quartier organisée par madame Marie-Claude Charbonneau, mais tout en maintenant la circulation locale (et/ou urgence) (1 voie). La municipalité fournira les barricades.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.5 Nomination d'un représentant municipal - CREM

2010-07-256

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Nicolas Gauthier, conseiller, comme représentant du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès auprès du Conseil régional de l'Environnement Mauricie (CREM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 juillet 2010

12.6 Mandat Pluritec – Expertise de la caisse

2010-07-257

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Pluritec afin de réaliser une expertise du bâtiment de la caisse (structure et mécanique).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 01
Fin : 20 h 03

13. Levée de l'assemblée

2010-07-258

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière